

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 7 juillet 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

1. Madame Stéphanie Tremblay (DM-25-178) les dérogations mineures au règlement de zonage 2015-03 visant :

- a. permettre l'agrandissement de la maison par l'ajout d'un portique en cour avant, contrairement aux usages autorisés dans les cours avant selon l'article 9.2.2 , sur le lot 6 088 779 étant le 91 chemin Morissette.
- b. Ajoute un abri d'auto isolé ce qui portera le nombre de bâtiments complémentaires à 7 au lieu de 3 selon l'article 12.5.7.
- c. Permettre la construction d'un bâtiment complémentaire sur un terrain vacant contrairement à l'article

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 23^{ième} jour du mois de juillet 2025

Jimmy Tremblay
Directeur général, greffier-trésorier